

Mise à jour le 03 août 2022

Admission

Public

- Toute personne active quel que soit son statut, sa qualification, son niveau scolaire ou son âge : demandeur d'emploi ou salarié (ouvriers, employés, techniciens, agents de maîtrise, cadres, etc.) du secteur privé ou public et les travailleurs indépendants.
- Des conditions d'ancienneté peuvent être requises pour certaines prises en charge.

Pré-requis

- Aucun pré-requis

Coût de la formation : modalités de prise en charge financière

Salariés du secteur privé et demandeurs d'emploi

**Cette offre de formation
est éligible à**

**MON
COMPTE
FORMATION**

moncompteformation.gouv.fr



- Vous pouvez utiliser votre Compte Personnel de Formation (CPF).
Agents de la fonction publique hospitalière

- Le bilan est financé par l'ANFH.
Agents de la fonction publique d'État ou territoriale

- Vous pouvez utiliser votre Compte Personnel de Formation (CPF).
- Votre employeur peut également financer votre bilan de compétences sur ses fonds (**plan de formation, plan de développement des compétences...**). Les conditions de financement varient selon votre statut (salarié du privé, fonction publique) et sont souvent liées à la durée de votre expérience.

Prix

Nos engagements

- Respect du consentement du bénéficiaire

- Respect du secret professionnel, de la confidentialité : Pour garantir totalement ce secret professionnel, tous les éléments ayant servi à la réalisation du bilan de compétences sont systématiquement détruits par le CLPS en fin de prestation, sauf sous accord écrit du bénéficiaire pour une durée d'un an maximum.
- Accord du bénéficiaire pour communication des résultats à un tiers

Services associés

- Voir la fiche du centre de formation en cliquant sur la ville qui vous concerne dans le cadre "lieux et dates" plus haut

Modalités de suivi et d'évaluation

- Accompagnement personnalisé
- Évaluation régulière au cours de l'accompagnement
- Attestation de remise de synthèse
- Entretien de suivi entre 3 et 6 mois après la fin de l'accompagnement

Débouchés et suite de parcours

- Le bilan de compétences peut être prolongé par une action de formation professionnelle (qualifiante...) pour favoriser la mise en oeuvre du projet d'évolution professionnelle défini.

Objectifs et certification visée

Le bilan de compétences ne vise pas une certification.

Il permet d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations en appui d'un projet d'évolution professionnelle et le cas échéant de formation.

Il est réalisé conformément aux articles du livre VI du Code du Travail : cadre réglementaire et législatif disponible [ICI](#).

Vous pouvez le financer avec votre Compte personnel de Formation (CPF).

Les objectifs du bilan de compétences

:

Analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations :

- Établir l'état des lieux du parcours professionnel
- Évaluer les connaissances, savoirs et acquis.
- Valoriser les compétences et acquis professionnels.
- Identifier les compétences transférables, repérer les potentialités.
- Engager une réflexion sur les motivations et priorités.

Définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation

:

- Évaluer l'aptitude à évoluer dans d'autres domaines
- Identifier les opportunités d'évolution professionnelle
- Recenser les facteurs favorisant la réalisation du projet.
- Définir les pistes d'évolution en fonction du profil professionnel déterminé.
- Vérifier et valider la faisabilité du projet professionnel

Utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière :

- Argumenter les compétences pour une évolution en interne/ en externe
- Identifier les besoins réels en terme de formation

Durée et organisation

Le bilan de compétences peut s'échelonner sur une période de 8 à 16 semaines.

La durée, le contenu et l'organisation du bilan sont individualisés pour tenir compte de la situation du bénéficiaire et de la disponibilité.

La durée de l'accompagnement est de 10 à 24 heures selon les besoins du bénéficiaire, comprenant des entretiens de 1 à 3 heures et des démarches personnelles et/ou extérieures.

Contenu

Entretien d'information préalable et gratuit

1er entretien d'accueil , gratuit et sans engagement, pour mieux cerner notre approche et rencontrer le conseiller qui vous accompagnera

Phase préliminaire

Recueil et analyse de vos besoins et attentes

Définition des objectifs et axes de travail

Détermination des conditions de déroulement du bilan, des méthodes et techniques mobilisées

Réalisation d'un devis et d'un calendrier afin de formuler une demande de financement (compte personnel de formation, plan de développement des compétences ou plan de formation de l'entreprise, financement individuel)

Phase d'investigation

Bilan personnel : centres d'intérêt, personnalité, motivations et contraintes

Bilan professionnel : compétences professionnelles et extra-professionnelles

Exploration ciblée des métiers, postes, entreprises, secteurs d'activité (rencontre de professionnels)et des formations

> Définition de votre/vos projet(s) professionnel(s)

Phase de conclusion

Analyse des points forts et des points de vigilance

Plan d'actions pour concrétiser vos projets professionnels

Rédaction d'une synthèse du bilan de compétences avec le conseiller

Entretien de suivi

Le conseiller reste en contact pour la mise en œuvre du plan d'actions. Un entretien est fixé 6 mois environ après la fin de votre bilan.

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Modalités de la formation

Formation présentielle et individualisée

Moyens pédagogiques

Bureaux d'entretiens dédiés assurant la confidentialité des échanges

Centre de ressources multimédia équipé d'ordinateurs

Plateforme de formation digitale

Méthodes d'apprentissage

Pratique d'entretiens individuels interactifs, de l'écoute active, technique de l'entretien d'explicitation

Grilles de repérage des compétences et d'auto évaluation, questionnaires et inventaires

Techniques d'évaluation, d'analyse et de synthèse des questionnaires

Apports méthodologiques (recherche d'informations, enquêtes et démarches)

Nos engagements

Respect du consentement du bénéficiaire

Respect du secret professionnel, de la confidentialité : Pour garantir totalement ce secret professionnel, tous les éléments ayant servi à la réalisation du bilan de compétences sont systématiquement détruits par le CLPS en fin de prestation, sauf sous accord écrit du bénéficiaire pour une durée d'un an maximum

Accord du bénéficiaire pour communication des résultats à un tiers

Équipe pédagogique

Conseillers bilan spécialisés dans l'accompagnement des transitions professionnelles

Responsable de formation

Direction de centre

Référent handicap

Équipe administrative